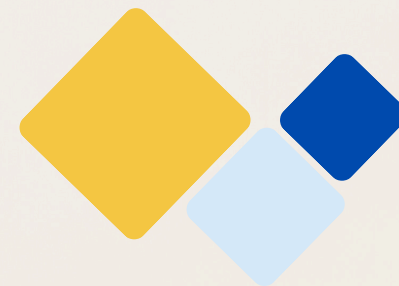


## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ?

Rendez vous sur notre site Internet



Le psychologue intervient dans le strict respect des principes éthiques et déontologiques de sa profession et garantit la confidentialité des échanges.

## LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

À DESTINATION DES AGENTS  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SECRÉTARIAT DES ACCOMPAGNEMENTS  
INDIVIDUELS



medecine2@cdg51.fr  
03.26.69.99.13





## LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le Centre de Gestion de la Marne propose aux agents de la fonction publique territoriale, en accord avec leur employeur, **un accompagnement individuel s'ils sont confrontés à des situations problématiques rencontrées dans le milieu professionnel.**

L'accompagnement vise à remobiliser les ressources internes, poser une réflexion sur les pratiques et favoriser le maintien en emploi.

### Le processus comprend 1 à 3 entretiens déclenchés :

- > A l'initiative de l'agent qui en formule la demande
- > A l'initiative du Médecin du travail ou de l'employeur sous réserve du libre consentement de l'agent

## INFOS PRATIQUES

Cette prestation est comprise dans les cotisations au titre de la convention Santé Prévention **sur la base de 3 entretiens pour 3 agents par an.** Pour les collectivités non adhérentes, cette prestation est facturée à l'acte.



Dans le cadre du suivi en santé au travail, les consultations se déroulent sur le temps de travail et l'employeur est nécessairement informé de l'ouverture du service qui n'a pas de droit de regard sur le contenu de l'entretien.



A la fin de l'accompagnement, une attestation de présence est délivrée à la collectivité et un compte-rendu est adressé au médecin du travail.

## QUAND EST-IL PERTINENT DE CONSULTER ?

**Le soutien psychologique est destiné à chaque agent qui en ressent le besoin :**

- Je suis angoissé.e à l'idée de reprendre le travail après un week-end ou une période de congés
- Je suis en conflit avec d'autres personnes au travail
- Je suis débordé.e ou je ne me sens pas capable de faire mon travail
- Je ne suis plus motivé.e ou je m'ennuie
- J'ai peur d'être agressif.ve ou je suis souvent en colère
- Mon travail n'a plus de sens pour moi
- Je me sens harcelé.e moralement ou sexuellement...



**Toutes ces problématiques, non exhaustives, peuvent être une bonne raison de faire un point sur votre situation de travail avec le psychologue du travail.**

**Vous n'avez pas le besoin d'être dans une situation de souffrance extrême pour consulter.**

## OÙ SE RENCONTRER ?



Les psychologues du travail du Centre de Gestion sont en mesure de vous recevoir au sein du Pôle Prévention et Santé au Travail à Châlons-en-Champagne ou au cabinet médical du Centre de Gestion à Reims.



### **Centre de Gestion de la Marne**

11 rue Edmond Buat 51000 Chalons-en-Champagne



### **Cabinet médical du Centre de Gestion**

7 place Maurice Utrillo 51100 Reims